



ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

Inde

Question écrite n° 2257

Texte de la question

Mme Chantal Robin-Rodrigo appelle l'attention de M. le ministre délégué à la coopération et à la francophonie sur le dossier de la pérennisation culturelle et linguistique française dans les anciens établissements français dans l'Inde. Ces derniers, rétrocédés entre 1952 et 1956 à l'Union indienne après plusieurs siècles d'administration française, garderaient encore de nos jours un souvenir vivace de notre pays, notamment sur le plan linguistique et culturel. Toutefois, le flou le plus total existe autour des actions menées actuellement par la France auprès d'eux afin que puisse y être conservées une francophonie et une francophilie des plus vivantes. Elle lui demande donc de faire le point sur ce dossier et de lui indiquer les intentions du Gouvernement à son sujet.

Texte de la réponse

La France n'oublie pas ses anciens établissements (Pondichéry, Chandernagor, Mahé, Karikal et Yanaon) qui sont aujourd'hui des lieux privilégiés de notre coopération culturelle et linguistique avec l'Inde. Cette coopération très vivante s'appuie sur un ensemble d'institutions : le consulat général de Pondichéry auprès de la communauté franco-pondichéryenne (6 940 immatriculés) ; le lycée français de Pondichéry (1 200 élèves de la maternelle à la terminale et dont les résultats au baccalauréat sont excellents) ; le centre de formation professionnelle des adultes de Pondichéry (110 apprenants) ; l'Institut français de Pondichéry, centre de recherche en indologie, sciences sociales et humaines et écologie, qui accueille près de 50 chercheurs de haut niveau. Ces quatre institutions sont françaises et entièrement prises en charge (personnel et fonctionnement) par le ministère des affaires étrangères. Ce dispositif est complété par : trois alliances françaises dont le nombre d'élèves (Pondichéry, 1 400 élèves, Karikal, 407 élèves, Mahé, 91 élèves) est en croissance et qui sont des lieux d'animation culturelle très vivants et dynamiques ; de nombreux établissements indiens où le français est enseigné (université de Pondichéry, collèges à Pondichéry et Chandigarh, écoles secondaires, notamment confessionnelles, ashram de Sri Aurobindo) ; un lecteur de français intervient auprès du département de français de l'université de Pondichéry et les établissements à enseignement de français, tandis qu'un tuteur contribue à l'enseignement du français à Chandernagor ; RFI et TV sont d'accès aisé en Inde et une radio locale diffuse des nouvelles en français à Pondichéry. Il s'agit d'un effort majeur vers nos anciens établissements. Ces derniers sont regroupés pour quatre d'entre eux (Pondichéry, Yanaon, Karikal, Mahé) au sein d'une entité administrative dénommée le « territoire de Pondichéry », tandis que Chandernagor est rattaché à l'Etat du Bengale Ouste. L'ambassade de France, dont les agents se rendent fréquemment en visite dans ces établissements, entretient d'excellentes relations avec leurs autorités. Ces dernières sont soucieuses de préserver la tradition linguistique et culturelle française de leurs régions.

Données clés

Auteur : [Mme Chantal Robin-Rodrigo](#)

Circonscription : Hautes-Pyrénées (2^e circonscription) - Députés n'appartenant à aucun groupe

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 2257

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : coopération et francophonie

Ministère attributaire : coopération et francophonie

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 2 septembre 2002, page 2961

Réponse publiée le : 18 novembre 2002, page 4284